

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-37

DATE DE CONVOCATION
30/06/2019

L'an deux mil dix neuf,
Le 04 juillet 2019 à 19 heures.

DATE D’AFFICHAGE
05/07/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA, Michel QUANDALLE,
Mr Alain FIX, Mr Bernard MOUSSAY, Jean Pierre FLOUR, Me Valérie DRANSART, Mme Béatrice BOULY, Mme AUGÉ Michèle, Mr Guy PETIT, Michel CLABAUT

Présents [12]
Votants [18]
Exprimés [18]

Excusé(s) :

Mme Sophie MEURDES OIF donne pouvoir à Michel QUANDALLE
Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Fabienne PRIMA
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX
Marie-Françoise LECAILLE, donne pouvoir à Dominique NAVET
Mr David NOEL donne pouvoir à Béatrice BOULY
Me Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

23 JUL. 2019



Absent :

Mr Bernard GRARE

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

Objet : ACQUISITION MATERIEL PSYCHOLOGUE ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire passe à la lecture du courrier de Mme Odile STALA, psychologue de l'Education Nationale qui souhaite investir dans du matériel pour ces interventions dans les écoles publiques.

Elle propose d'acquérir un outil d'évaluation des enfants la WPPSI pour les enfants de 3 à 7 ans, la dernière version pour un coût de 1 605.50 €.

Chaque commune là où elle intervient pourrait prendre en charge en partie cette dépense au prorata du nombre d'élèves dans chaque école publique.

- Baincthun / 104 élèves / 162.00 €
- Pernes Les Boulogne / 24 élèves / 37.50 €
- Conteville Les Boulogne / 35 élèves / 54.50 €
- La Capelle Les Boulogne / 139 élèves / 216.00 €
- Wimille / 282 élèves / 438.50 €
- Wimereux / 348 élèves / 697.00 €

La commune de Wimereux se propose de faire l'acquisition et d'émettre un titre de recette à l'encontre de chaque commune concernée comme défini ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention approuve de prendre en charge la somme de 216.00 € pour l'acquisition de l'outil WPPSI.

Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 04 Juillet 2019

Le Maire,

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE 23 JUIL. 2019



Jean Michel DÉGREMONT